

COMMUNIQUE
Bancs de la Grotte
Désinformation !

Après l'article de Lourdes-Info concernant la mise en ligne sur un site spécialisé de la vente aux enchères des bancs de la Grotte, de Lourdes, Alain Abadie, Adjoint au Maire, tient à apporter les précisions suivantes :

Une certaine déontologie impose aux journalistes (quand ils le sont), que toute information publiée doit être impérativement vérifiée et identifiée.

A défaut, elle écorne la crédibilité du directeur de publication... et use également la patience de ses lecteurs qui n'apprécieront pas forcément qu'on les prenne pour des naïfs.

Il est donc facile d'inventer des lecteurs et de se cacher derrière ce vocable pour accuser, et ce n'est pas la première fois, pour diffamer publiquement et à tort la Municipalité de Lourdes et l'Adjoint que je suis...

"Un lecteur nous écrit"...

Qui est ce lecteur ? "On » n'est pas très courageux et on ne saura jamais qui est ce... "on".

A partir de ce laconique constat, il n'est pas dans mes intentions de répondre à des accusations mensongères et diffamatoires sans connaître l'auteur de ces écrits ni sans connaître les réelles intentions de cet anonyme...

Je me limiterai donc à dire que les annonces parues sur le site internet spécialisé dans la vente aux enchères correspondent, en tous points, à la réglementation exigée par le Code de la Consommation (articles L 121-16 et suivants), et ce en matière de vente à distance...

La ville de Lourdes a respecté toutes les obligations déclaratives en matière de descriptif et des caractéristiques du type de biens mis à la vente en ligne...

Nous nous contenterons donc de faire remarquer à ce lecteur très compétent qui annonce des prix divisés par deux alors qu'ils sont identiques, ou qui hurle à la transgression du droit (encore faudrait-il que ce droit soit connu de lui), qu'à toutes fins utiles **il s'agit dans ce cas précis de vente de murs commerciaux**. Ce n'est pas la loi ALUR qui s'applique mais entre autres la loi PINEL.

La loi ALUR gère essentiellement l'accès au logement et les relations entre propriétaires et locataires. Bref, relisez-vous avant de vouloir donner une leçon publique, cela évitera beaucoup de bruit pour rien.

Pour le reste, je ne ferai aucun commentaire. Tout est à l'avenant. L'ignorance se porte bien, et elle est même surexcitée, alors que de tout le monde a bien mieux à faire.

Je laisse l'imagination de l'auteur "anonyme" vagabonder dans ses délires. J'engage en tout cas les lecteurs à la plus grande clairvoyance et à ne pas se laisser manipuler en acceptant de prendre des vessies pour des lanternes et surtout à se demander au profit de qui tout ce tapage ?

"Pauvre Lourdes" : je reprends à mon compte ce constat en voyant que des organes d'information relaient de telles inepties pour ne pas dire des contre-vérités sous le couvert d'un anonymat aussi malsain qu'injustifié...". Mais il est vrai que nous sommes déjà en campagne électorale. Ceci pourrait expliquer cela. Mais justement, même en politique, tout n'est pas permis.

Alain Abadie
Adjoint au Maire